

ALSACE



République Française  
Département du Bas-Rhin



**MISSION RESEAUX ET  
INFRASTRUCTURES**  
Service Entretien des Routes

## ARRETE TEMPORAIRE CONJOINT

**N° 2019-0299A**

Portant réglementation de la circulation

Sur la D117 du PR 00 + 0000 au PR 05 + 0615  
Communes de REINHARDSMUNSTER, HENGWILLER, SOMMERAU, DIMBSTHAL,  
En et Hors Agglomération

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,  
Le Maire de la Commune de REINHARDSMUNSTER,  
Le Maire de la Commune de HENGWILLER,  
Le Maire de la Commune de SOMMERAU,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté temporaire PCD N°2019-0299 en date du 13 juin 2019,

Considérant que suite aux mauvaises conditions climatiques, il y a lieu de prolonger la durée des travaux d'enduits sur la D117 du PR 00 + 0000 au PR 05 + 0615.

Sur proposition du Chef de l'Unité Technique du Conseil Départemental de SAVERNE ;

### ARRETEMENT

#### Article 1

A compter du vendredi 28 juin 2019 les dispositions de l'arrêté temporaire PCD N°2019-0299 en date du 13 juin 2019 sont prorogés jusqu'au vendredi 05 juillet 2019 inclus.

Toutes les autres dispositions restent valables.

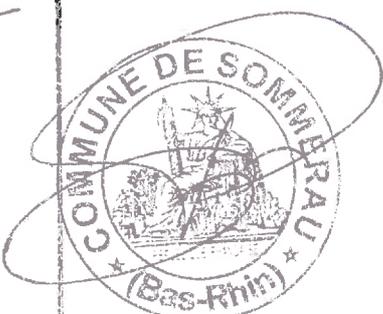
## Article 2

### MM.

- Le Chef de l'unité technique du Conseil Départemental de Saverne
- Le Commandant de Groupement de gendarmerie du Bas-Rhin
- Le Maire de la commune de DIMBSTHAL
- Le Maire de la commune de HENGWILLER
- Le Maire de la commune de REINHARDSMUNSTER
- Le Maire de la Commune de SOMMERAU
- L'Entreprise JEAN LEFEBVRE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à STRASBOURG le 27 juin 2019

<p>Le Maire de la Commune de REINHARDSMUNSTER</p> 	<p>Le Maire de la Commune de HENGWILLER</p> 	<p>Le Maire de la Commune de SOMMERAU</p> 	<p>Le Président du Conseil Départemental du Bas- Rhin Pour le Président Le responsable de l'Unité Gestion du Trafic Par délégation</p>  <p>Francis ANTHONY</p>
---	---	--	---

### DESTINATAIRES :

#### MM.

- Région Grand Est / Pôle transports
- Etat-major de la RT-NE de METZ
- L'Unité de Gestion du Trafic
- Préfecture du département du Bas-Rhin
- Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS)
- Conseillers Départementaux du canton de Saverne
- Unité Technique du Conseil Départemental de Wasselonne
- Service Technique Territorial Ouest
- Brigade de proximité de Marmoutier
- Brigade territoriale autonome de Wasselonne